

CERTIFICAT DE CONFORMITE
MATERIELS DE RECEPTION
POUR STRUCTURES ARTIFICIELLES D'ESCALADE
(SAE) AVEC POINTS D'ASSURAGE

Exigences de sécurité

DEMANDEUR

Société Mousse Plastique d'Artois
47 rue du Général de Gaulle
62270 Frévent
FRANCE

ORGANISME DE CONTROLE

LABOSPORT 
Technoparc Circuit des 24h
72100 Le Mans
FRANCE

Nom du produit : **Réception Escalade**

Description de l'équipement :

Réf 3 / Tapis de mousse polyéther en 100 mm d'épaisseur, densité 40 kg/m³.
Recouvert d'une bâche PVC avec une toile PVC antidérapante.

Résultats techniques : Les résultats d'essais sont consignés dans le rapport R120192-A1.

Domaine d'application du certificat :

Matériels de réception pour structures artificielles d'escalade (SAE) avec points d'assurage selon la définition de la norme NF P90-312.

Labosport, contrôleur technique agréé par le Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, atteste, au vu des résultats du rapport d'essais R120192-A1, que l'équipement mentionné ci dessus est conforme à la réglementation suivante :

NF P90-312 : « Matériel de réception pour structure artificielle d'escalade (SAE) ».

Le Mans, le 13/02/2012



Pascal Haxaire
Directeur Technique



Xavier Hérouin
Responsable Département Laboratoire